

Togo : une indemnité de 10 millions aux ayants-droits des FDS décédées en opération

Désormais, les ayants-droits des personnels des forces de défense et de sécurité (FDS) décédés en opération intérieure seront indemnisés. Cette décision a été actée par arrêté interministériel, le 17 juin 2022 et signé par le ministre de la Sécurité, et ses collègues de l'Économie et des Armées.

Fixé à 10 000 000 de francs CFA, cette allocation sera répartie entre les différents ayants-droits des personnels des forces de défense et de sécurité conformément aux dispositions en vigueur au Togo en matière de succession.

« Les dépenses liées à cette indemnité forfaitaire sont imputables au budget de l'État » précise le communiqué.

Pour assurer l'exécution de cet arrêté, les secrétaires généraux des trois ministères sont chargés du suivi et du respect de la bonne exécution de cette décision.

Cette nouvelle disposition, va ainsi donc permettre d'indemniser les familles des huit militaires qui ont perdu la vie le 11 mai 2022, lors d'une attaque terroriste à Kpékpakandi, dans l'extrême nord du pays.

Pour vos annonces publicitaires, contactez Togomedia24, +228 91 06 25 88

E-mail: togomedia24@yahoo.com